

# AGENTS D'EXPLOITATION SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT (H/F)

## SYNTHESE DE L'OFFRE

Employeur :	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Grade :	Technicien
Référence :	004200600047563
Date de dépôt de l'offre :	18/06/2020
Type d'emploi :	CDI de droit privé
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	2
Poste à pourvoir le :	1 <sup>er</sup> septembre 2020
Date limite de candidature :	30/07/2020
Service d'affectation :	Régie Eau et Assainissement

## LIEU DE TRAVAIL

Département du lieu de travail :	Alpes-de-Hte-Provence
Lieu de travail :	04000 DIGNE LES BAINS

## DETAILS DE L'OFFRE

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Technicien – technicien supérieur
Famille de métier :	Autre
Métier(s) :	Autre
Descriptif de l'emploi :	

Provence Alpes Agglomération (46 communes, 48.000 habitants) gère ses services d'eau et d'assainissement en régie (gestion publique) à partir de trois pôles géographiques : ces pôles assurent la gestion de la relation avec ses 32.000 usagers, et les tâches d'exploitation technique sur ses ouvrages et réseaux :

Pour l'eau potable : 110 captages, 170 réservoirs d'eau potable, 85 pompages, 925 kilomètres de réseau

Pour l'assainissement : 55 stations d'épuration, 45 postes de relevage d'eaux usées, 525 kilomètres de réseau

Provence Alpes Agglomération recrute pour la régie Eau et Assainissement deux agents d'exploitation Eau et Assainissement, un(e) au pôle Haute-Provence-Verdon basé(e) à Digne-les-Bains, l'autre au pôle Val-de-Durance basé à Saint-Auban.

### **Profil du poste :**

Intégré(e) dans une unité exploitation, sous l'autorité de son responsable, vous participerez à l'exploitation et à la maintenance de ces sites, notamment :

Maintenance préventive et curative, hydraulique et électromécanique, des ouvrages eau et assainissement (exploitation, surveillance, entretien courant, réparation et remplacement des équipements électromécaniques et hydrauliques)

Maintenance préventive et curative sur réseaux et branchements, eau et assainissement : terrassements, réparation canalisations, appareillages réseaux et comptage usagers, traitement des réclamations et anomalies (manque eau, manque pression, etc...).

Participations aux astreintes ouvrages et réseaux

### **Profil du candidat :**

Expérience souhaitée dans l'exploitation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement (notamment en conduite de stations d'épuration). Connaissances en réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, et en électromécanique.

Savoir être : Relationnel interne (travail en autonomie et en équipe) et externe (usagers, entreprises, communes, concessionnaires). Force de proposition pour l'amélioration continue des ouvrages exploités (infrastructure et exploitation).

Niveau de qualification requis : Technicien ou technicien supérieur dans le domaine de l'eau et / ou de l'électromécanique (BTS Métiers de l'Eau, BTS Gêmeau, BTS ou Bac Pro Electrotechnique, Travaux Publics, etc.). Permis B (C, CE, et Cacès 1 appréciés).

Informatique : suite bureautique (Word, Excel).

Statut : agent de droit privé (CDI).

Salaires brut annuel : selon expérience (comprenant 13ème mois, mutuelle santé, prévoyance, tickets restaurant à l'issue de 6 mois de service).

**Contact et informations complémentaires :**

Transmettre lettre de motivation avec CV pour le 30 juillet 2020 à : Madame la Présidente – Service Ressources Humaines  
– 4 rue Klein – 04000 DIGNE les BAINS – veronique.chaix@provençalpesagglo.fr

Contacts :

Mathieu BICHAT – Responsable du pôle Haute-Provence-Verdon – 04.92.30.58.46

Sébastien BUTIN – Responsable du pôle Val de Durance – 04.92.61.66.16

Véronique CHAIX – Ressources Humaines – 04.92.32.42.10

**Courriel :** [veronique.chaix@provençalpesagglo.fr](mailto:veronique.chaix@provençalpesagglo.fr)

**Téléphone :** 04 92 32 05 05

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.